Auguste-Joseph SIMON, chanoine honoraire, doyen-curé de la paroisse Notre-Dame, décédé à Tourcoing, le 8 décembre 1880, dans sa 76me année, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux VIGILES DES MORTS, qui seront chantées le dimanche 12 courant, à l'issue des Vêpres, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le Lundi 13, à 10 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing. — La MESSE DE CONVOI sera célébrée le Mardi 14, à 9 heures 1/4. — L'assemblée au Presbytère.

Les amis et connaissances de la famille VANDAELE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri VANDAELE décédé à Roubaix le 11 décembre 1880, dans sa 61e année, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 12 courant, à 9 heures, aux VIGILES, qui seront chantées le lundi 13 courant à 3 heures 3/4, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mardi 14, à 9 heures, 1/4 en l'église de Saint-Martin, à Roubaix.— L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkerman, 48.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 13 décembre 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis Henri DUBURCQ, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1880, dans sa 23e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le Lundi 13 décembre 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Amélie STEUVE, épouse de Monsieur Jules HOYOIS, décédée à Roubaix, le 27 Octobre 1880, dans sa 56e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, le lundi 13 décembre, à 8 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre HAUGEDÉ, ancien brigadier de police, époux de Dame Elisa COPÉE, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1880, à l'âge de 67 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église parroissiale de Saint-Martin, le lundi 13 décembre 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph LEZY, veuf de Dame Marie-Cécile BONAVE, décédé à Roubaix, le 11 décembre 1879 dans sa 69e année.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 13 décembre 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Adrien DUYCK, époux de Dame Marie DÉVALLÉE, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1880, à l'âge de 32 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix le mardi 14 décembre 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul THERY décédé à Roubaix, le 17 novembre 1880, à l'âge de 17 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 14 décembre 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul WARLEZ, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1880, dans sa 13e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

TERRIBLE ACCIDENT A GAND

Une terrible catastrophe est arrivée jeudi après-midi, à quatre heures et un quart, à la nouvelle école normale, en construction au faubourg de la Colline, à Gand. Six ouvriers étaient occupés à poser un dallage sur voûte, au troisième étage du grand bâtiment destiné à recevoir des classes. Tout à coup la voûte s'écroula, tomba sur la voûte du second étage, qui s'effondra sur le dallage du rez-de-chaussée, et les débris ainsi que les ouvriers, furent précipités sur le sol.

Un bataillon de ligne qui faisait l'exercice sur la plaine à proximité, accourut au bruit et, avec le concours de quelques ouvriers, on organisa immédiatement les premiers travaux de sauvetage. Ceux-ci furent fort difficiles à organiser, les ouvriers étant ensevelis sous les décombres, sauf l'un d'eux qui, demeuré suspendu aux poutrelles, s'y était cramponné avec une telle force que l'on parvint difficilement à le détacher.

Cinq blessés ont été transportés à l'hôpital; l'un d'eux a pu rentrer chez lui.

Un des cinq malheureux blessés est mort la nuit suivante, un autre est très mal et doit être amputé de la jambe. Le troisième a une large blessure à la tête, le quatrième deux cotes cassées et le cinquième, déjà estropié, a le bras droit fracturé.

L'ancre maintenant la poutrelle dans le mur s'est cassée et la maçonnerie de support s'est écrasée; c'est là ce qui a causé l'accident.

— BRUXELLES. — Le 403 tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1872 par la ville de Bruxelles a eu lieu vendredi 10 décembre. Voici la liste des numéros primés :

N° 2118 remboursable par 15,000 fr.

N° 121156 remboursable par 500 fr.

Numeros remboursables par 250 fr.

10739	47663	109619	136823	199408	261050
14075	55052	122384	144654	202292	273420
22310	56320	124922	162638	212 78	289746
28942	66201	132706	175997	224075	305360
29646	68451	134588	180086	235898	311495
42157	78809	134939	190322	242110	338326
42986	104097				

FAITS DIVERS

— Des détails nouveaux nous parviennent sur l'explosion de feu grisou qui a eu lieu hier, dans le charbonnage de Penygraig, dans les Galles du Sud.

Le choc produit par l'explosion a été ressenti dans un rayon de quatre milles. Cent hommes dit-on se trouvaient dans le puits au moment de la catastrophe.

On n'espère pas pouvoir sauver aucun d'eux. Seize cadavres ont pu être retirés jusqu'à présent. Le sauvetage est difficile à cause de la grande quantité de gaz et de débris.

— On écrit de Hamster à la *Gazette de Francfort* :

« Il y a quelques jours, un sergent du 13e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Munster, a été poignardé à la caserne par une femme qu'il avait promis d'épouser. Cette femme avait porté à souper à ce sergent, et tout en causant avec lui et son ami qui se trouvait dans la Chambre, elle s'était approchée du mur et en avait détaché un poignard qui y était appendu. Toujours plaisantant, elle s'était retournée vers le sergent et lui avait porté un coup dans la poitrine. L'arme, très effilée, avait traversé l'uniforme et était entrée dans le cœur. Le sergent s'affaissa et expira, après quelques paroles adressées à sa maîtresse. Celle-ci a été arrêtée; on ne croit pas qu'elle ait eu l'intention de tuer le malheureux. »

— UN ENFANT ENRAGÉ. — Un enfant de douze ans, Joseph Pellegrin, a succombé à la plus horrible mort qu'il soit possible d'imaginer.

Il est mort enragé !

Il y a trois mois environ, les époux Pellegrin chiffonniers, qui habitent une petite maisonnette isolée dans un terrain vague du quartier de Javel, trouvaient à quelques pas de leur habitation, un malheureux chat maigre et exténué, qu'ils recueillirent chez eux. L'animal, sans chercher à se sauver dans leur domicile, était peu caressant; aussitôt qu'il avait mangé, il allait se cacher sous les meubles, et, lorsque le petit Joseph voulait s'en emparer pour le caresser, le chat poussait des miaulements rauques.

Il y a deux mois, l'enfant, en revenant de l'école, marcha sur la queue du chat, qui se précipita furieux sur lui et le mordit si cruellement à la main qu'il fallu tuer l'animal pour lui faire lâcher prise.

Les parents, ne croyant pas le chat enragé, se contentèrent de laver la plaie avec de l'eau-de-vie camphrée, la blessure fut cicatrisée, mais elle conserva une teinte rougeâtre et violacée de mauvais augure, puis l'enfant se plaignit continuellement de maux de tête, sa vue s'affaiblit, et hier matin, la fièvre s'empara de lui et il resta couché.

A neuf heures, la plaie produite par la morsure du chat se ravira la main s'enfla, et en peu de temps l'enflure monta de la main à l'épaule. La mère voulut faire prendre à l'enfant un bain de pieds, mais à la vue de l'eau, il fut saisi d'un violent sentiment d'horreur et cacha sa tête dans les draps en criant :

Maman ! maman ! ne me tue pas !

On lui mit alors des sinapismes aux extremités; mais il fut pris d'une sorte de frénésie et sauta à bas de son lit en poussant des hurlements rauques.

Les parents effrayés, envoyèrent chercher un médecin. A première vue, celui-ci reconnut que l'enfant présentait tous les symptômes de l'hydrophobie et qu'il était impossible de le sauver.

En effet, à deux heures de l'après-midi, le délire s'empara du pauvre petit. Il se débattait convulsivement en criant :

Le chat ! le chat ! ôtez moi le chat ! il m'étouffe, il me mange ! ôtez-le, ôtez-le !

Une demie heure après il poussa un cri déchirant et tomba raide mort !

— L'AFFAIRE DE LA RUE DE LA FOLIE-MÉRICOURT. — Ainsi que nous l'avions annoncé, le corps de l'infortuné Coquelin, le mari mort après deux jours d'union seulement des suites d'un empoisonnement volontaire ou accidentel, a été transporté à la Morgue et l'autopsie a été faite par le docteur Brouardel, hier matin, et le permis d'inhumation a été délivré.

L'individu qui avait été arrêté au sujet de cette affaire a été mis en liberté, mais sous condition de se tenir à la disposition de la justice. La rumeur publique avait voulu attribuer à un crime la mort de Coquelin, mais il résulterait de plusieurs dépositions très positives que cette mort, comme on l'avait dit tout d'abord, a eu pour cause un empoisonnement volontaire et prémédité.

— DORDOGNE. — Nous lisons dans *l'Echo la Dordogne* :

« Un grave abus de pouvoir, commis par M. Court, commissaire de police de Perigueux, a été révélé hier à l'audience du tribunal de notre ville, au cours des debats d'une affaire correctionnelle plaidée par M. Doursout.

» M. Court a été convaincu d'avoir arbitrairement sequestré dans la prison municipale, pendant trois jours, un jeune homme de dix-huit ans, nommé Vergne, qui n'était sous le coup d'aucun mandat de justice; — et de l'avoir sequestré avec cette première circonstance aggravante : que M. Court savait (il l'a reconnu lui-même) qu'il n'a point le droit de faire subir de telles détentions; et avec cette autre circonstance aggravante qu'ils n'a point dressé de procès-verbal, sans doute pour cacher le fait à M. le procureur de la République, et que, s'il s'est rendu coupable d'une aussi criante illégalité, c'est uniquement par complaisance pour un haut fonctionnaire du département.

« Nous ne pensons pas qu'un pareil attentat à la liberté individuelle doive et puisse rester impuni. »

CAUSERIE

La succession Beaufumé

SCÈNE DE LA VIE RÉELLE

La scène se passe à Bouzy-le-Rouge, chef-lieu d'arrondissement, le 22 novembre 1880.

SCÈNE PREMIÈRE

Mme Léocadie Grinchard, Mme Mollet

Mme GRINCHARD

Oui, ma chère, mon mari assiste en ce moment à la lecture du testament de notre pauvre oncle Beaufumé. Ah ! c'est un triste jour ! Cet excellent oncle ! Non, jamais je ne me consolerai de sa mort. (*Elle sanglote.*)

Mme MOLLET

Voyons, ma bonne Léocadie, soyez raisonnable ! Il était bien vieux, votre oncle.

Mme GRINCHARD

Soixante-seize ans à peine. Et si bien conservé ! Il y a huit jours encore, il se promenait sur la Place d'Armes. Et aujourd'hui, tout est fini ! Ah ! ah ! (*Nouveaux sanglots.*)

Mme MOLLET

Que voulez-vous ? Les bons s'en vont, les méchants restent. Il était bien riche, ce bon M. Beaufumé ?

Mme GRINCHARD

Une jolie aisance. Deux ou trois cent mille francs.

Mme MOLLET

Eh ! eh ! Cela permet de payer les robes de deuil. Combien êtes-vous d'héritiers ?

Mme GRINCHARD

Nous étions à nous seuls toute sa famille. Mon mari adorait notre pauvre oncle. Je ne sais même pas pourquoi notre excellent parent a eu l'idée de faire un testament.

Mme MOLLET

Ne vous tourmentez pas, ma chère. Une rente viagère à sa vieille Gertrude, peut-être de petits souvenirs à des filleuls.

Mme GRINCHARD (*vivement*)

Le colonel Beaufumé n'a jamais été parrain. J'aurais bien voulu voir que des intrigants vinssent lui proposer...

Mme MOLLET

Eh ! ma chère, les vieux garçons ont souvent des filleuls dont ils ne se vantent pas.

Mme GRINCHARD

Notre oncle était un homme très moral. Vous avez là des idées...

Mme MOLLET

Eh ! Eh ! songez donc ! Un colonel en retraite ! Dieu sait à quoi les officiers passent leur temps dans leurs garnisons !

Mme GRINCHARD

Non ! c'est impossible. Nous nous serions bien doutés de quelque chose.. Cependant, ce testament m'inquiète... Ah ! Ecoutez, on sonne... C'est mon mari. Je reconnais son coup de sonnette... (*Elle court fiévreusement à la porte.*) Aristide ! Aristide !

SCÈNE II

Les mêmes, Aristide Grinchard

Mme GRINCHARD

Eh bien ? (*Aristide s'avance pâle et tremblant.*) Eh bien ? Ce testament ? mais parle donc.

ARISTIDE

Volés ! ruinés ! (*Il se laisse tomber sur un fauteuil.*)

Mme GRINCHARD

Ton oncle nous a déshérités ?

ARISTIDE

Déshérités ! le vieux corsaire !

Mme GRINCHARD

Il ne nous laisse rien ?

ARISTIDE

Si, (*Avec un ricanement*), le bute de Voltaire ! il me déshérite et il se moque de moi ! ah ! le brigand !

Mme MOLLET

Là ! qu'est-ce que je vous disais ? Voyez-vous ce vieux don Juan en retraite ?

Mme GRINCHARD

Nous plaiderons ! Les magistrats sont là pour nous défendre !

ARISTIDE

Ils sont là pour nous envoyer promener, tes magistrats !

Mme GRINCHARD

Monsieur Grinchard, la magistrature est le rempart de la famille ; elle ne nous laissera pas ruiner au profit d'une aventurière ou de ses petits !

ARISTIDE

Qu'est-ce que tu me chantes avec ton aventurière ? Ah ! oui, s'il nous déshéritait au profit d'un petit bâtard, on pourrait essayer d'attendrir des juges cléricaux en leur jouant un grand air sur la guitare de la morale. Il y aurait des chances. Mais sais-tu à qui il laisse toute sa fortune, le vieux corsaire ? A son ancien camarade le major Grosseteête, sous le prétexte que cet animal-là lui a sauvé la vie à Inkermann !

Mme GRINCHARD (*avec conviction*)

Quel intrigant !... Alors, il n'y a pas de ressource ?

ARISTIDE.

Pas la moindre !

Mme GRINCHARD

C'est une infamie ! Je lui dirai son fait au major Grosseteête !

Mme MOLLET (*à part*)

Sont-ils assez drôles tous les deux !... Cette Léocadie qui faisait sonner si haut la fortune de l'oncle Beaufume. Ma foi, c'est bien fait ! L'histoire est bonne, on l'on va rire un peu dans Bouzy-le Rouge. (*Haut*) Ma pauvre amie, je suis désolée ; croyez que je prends bien part à votre chagrin ! (*Elle sort*)

SCÈNE III

Mme Grinchard, Aristide

ARISTIDE (*se frappant le front*)

Ah ! quelle idée !... Léocadie mon journal est-il arrivé ?

Mme GRINCHARD

Est-ce que je m'occupe de ton bête de journal et de ta sotte politique ?

ARISTIDE

Oh ! les femmes !... Donne-moi mon journal. La fortune de l'oncle Beaufumé n'est peut-être pas perdue.

Mme GRINCHARD

Tu deviens donc fou !... Tiens, la voilà ta *République française*. Réclame-lui donc ton heritage

ARISTIDE

Oui, je le lui réclame ! Voyons la Chambre... Ah ! sauvés ! Nous sommes sauvés ! Merci, mon Dieu. Non, je voulais dire : merci Gambetta ! Excellents députés ! Ils ont bien servi la cause sacrée du peuple... Léocadie, vite, vite, va dire à Chantemerle, à Goussepin, à Pichu de venir me parler.

Mme GRINCHARD

Tout le comité républicain ! Qu'est-ce que ces olibrius-là ont à voir dans la succession de ton oncle ?

ARISTIDE

Mais va donc, et je te réponds que tu me remercieras tout à l'heure.

SCÈNE IV

Aristide, puis Chantemerle, Goussepin, Pichu

ARISTIDE

Oui, grâce à cette loi salutaire, nous pourrons déjouer les basses intrigues de ce misérable traineur de sabre qui, pour s'enrichir, a eu l'infernal idée de recevoir dans son ventre le coup de baïonnette destiné par un Cosaque à l'oncle Beaufumé... Ah ! vous voilà, vieux frères !

LES TROIS NOUVEAUX VENUS

Salut et fraternité !

ARISTIDE

Chantemerle, que dis-tu du président de notre tribunal civil ?

CHANTEMERLE

C'est un gueux ! un bonapartiste ! Il a eu l'audace de me condamner, moi bon républicain, à vingt-quatre heures de prison et à cinquante francs d'amende, sous prétexte que mes balances louchaient un peu. Faut-il avoir du vice !

ARISTIDE

C'est scandaleux ! Et toi, Pichu, que penses-tu des juges de Bouzy-le-Rouge ?

PICHU

Des cléricaux finis, qui voulaient me faire de la peine sous prétexte que j'avais tiré cinq ou six mauvais faisans, la veille de l'ouverture de la chasse, dans les bois de ce méchant marquis de Vieilleroche, un Jéruite en robe courte. Heureusement que notre député, le citoyen Seignolaid, leur a fait peur et a empêché de donner suite à l'affaire. C'est égal, je leur garde un chien de ma chienne. Je ne te dis que ça !

ARISTIDE

Parfait. Et toi, Goussepin, le président du tribunal n'a-t-il pas été pour quelque chose dans cette sotte histoire à la suite de laquelle tu as vendu, un peu malgré toi, ton étude de notaire ?

GOUSSEPIN

Comment, pour quelque chose ? Le gredin ! C'est lui qui a tout fait ! Un coup monté par les réactionnaires pour éloigner de son étude, à force de calomnie, le meilleur républicain de l'arrondissement; et ce scélérat de président leur a donné raison. Il me payera cela plus cher qu'au marché.

ARISTIDE

Eh bien ! mes amis, voici assez longtemps que ces factieux oppriment le peuple. La Chambre des députés vient de nous soustraire à leur tyrannie. Elle a enfin suspendu pour un an l'inamovibité de la magistrature !

TOUS

Bravo ! Vive la République !

ARISTIDE

Citoyens, battons le fer pendant qu'il est chaud. Nous, les membres les plus influents du comité qui a fait l'élection du citoyen Seignolaid, notifions dès aujourd'hui à notre mandataire qu'il ait à faire inscrire le président de notre tribunal et ses acolytes en tête de la liste des magistrats réactionnaires à destituer.

GOUSSEPIN

Nous pouvons compter sur Seignolaid ; il est homme à nous comprendre.

PICHU

Et à nous obéir !

CHANTEMERLE

Qui mettra-t-on à la place du président ?

PICHU

Un bon républicain !

ARISTIDE

Un citoyen décidé à rendre en tout temps justice aux défenseurs de nos institutions !

GOUSSEPIN

Un homme du pays, qui puisse connaître les amis et les ennemis de la République, pour juger en conséquence.

ARISTIDE

Cela va de soi... Dis donc, Goussepin, tu connais le major Grosseteête ?

GOUSSEPIN

Je joue au jacquet avec lui tous les soirs au cercle; une vieille culotte de peau, mais un brave homme.

ARISTIDE

Erreur, mon cher ! Un vieil hypocrite, un tartufe, un clérical !

GOUSSEPIN

Hein ? Il est protestant... à preuve qu'il va au prêche tous les dimanches.

ARISTIDE

Tu vois bien ! La messe protestante ne vaut pas mieux que la messe catholique, et les cléricaux protestants sont les pires cléricaux du monde. Un vieux drôle qui cherche à me souffler l'héritage de mon oncle Beaufumé.

GOUSSEPIN

Il fallait donc le dire tout de suite. Si j'étais président, tu pourrais compter sur moi. Tu sais que je n'aime pas les Jésuites, et du moment que le major est un clérical...

ARISTIDE

A la bonne heure ! Tope là !... Citoyens, nous allons écrire à Seignolaid pour lui ordonner de faire nommer Goussepin président du tribunal.

CHANTEMERLE

Si l'on vient te dire du mal de mes balances, tu sais, Goussepin, que c'est une calomnie.

GOUSSEPIN

Tous les républicains ont les balances et l'esprit justes, et je condamnerai comme ennemi de nos institutions quiconque oserait insinuer le contraire.

PICHU

Si les gendarmes viennent te faire des potins sur mon compte et prétendre que je tire quelquefois, par distraction, un coup de fusil sur les terres de mes voisins...

GOUSSEPIN

Je demanderai aux autorités compétentes le changement de résidence des gendarmes.

ARISTIDE

C'est parfait !... (*Le prenant à part.*) Mais entre nous, mon vieux, ne crains-tu pas que le diable d'histoire ?.. Car enfin, on t'a bien forcé à vendre ton étude.

GOUSSEPIN

Infâme calomnie ! Me forcer à vendre !... On m'y a invité.. avec une insistance aimable.. Voilà tout.

ARISTIDE

A la bonne heure ! Alors, citoyens... (*Il se met à table et écrit.*) Voilà nos ordres au citoyen Seignolaid. Signez moi ça.. C'est bien. (*Appelant*) Léocadie !

Mme GRINCHARD

Queme veux-tu encore ?

ARISTIDE

Fait mettre cette lettre à la poste.. Grâce à la justice républicaine, la succession Beaufumé est à nous.

Mme GRINCHARD

Ah ! mon cher Aristide ! (*Ils s'embrassent. Tableau.*)

TOUS

Vive la République !

LAERTE.

Spécialité de Fourrures

Mme Vve Pierre BONNAVE

Rue du Vieil-Abreuvoir, 54

ROUBAIX

CESSATION DE COMMERCE

Vente à **TRÈS GRAND RABAIS** de manchons, boas, cravates, cols, poches et bas de manches, fourrures en bandes pour garnitures en skungs, castor des Indes, etc. jusqu'au 31 décembre 1880. 2299 4

BULLETIN DU COMMERCE

COURS MOYEN DES PEIGNÉS & DES BLOUSSES

DES

Marchés de Roubaix et de Tourcoing

	1re	2me	3me	4me
Peignés Australie Port-Phil. Adélaïde	0 90	0 85	0 80	
» » Sydney	0 90	0 85	0 80	
» » Cuisé	0 90	0 85	0 80	
Laines de la Plata B.-Ayres.	1 10	1 05	1 00	
» » M.-Video.	1 15	1 10	1 05	
Laines d'Afrique du Chili de France de Russie	1 05	1 00	0 95	
» »	0 95	0 90	0 85	
Filés chaîne laine[s] n° 40/8	32/34			
» » cotn. laine [s]	30/1			
» » »	100/120			
Blousses Australie	4 75 à 5 »	4 50 à 4 75	4 25 à 4 50	3 75 à 4 »
» Buenos-Ayres	3 50 à 4 »	3 25 à 3 50	3 00 à 3 25	2 75 à 3 »
» Monte-Video	3 50 à 4 »	3 25 à 3 50	3 00 à 3 25	2 75 à 3 »
» France, Afrique	2 50 à 3 »	2 25 à 2 50	2 00 à 2 25	1 75 à 2 »
» Chili	» »	» »	» »	» »
» »	» »	» »	» »	» »
» »	» »	» »	» »	» »
» »